

LES ETAPES DU PROTOCOLE D'ACCES

Les critères d'accès :

Peut accéder à la structure, toute personne présentant des troubles psychiques stabilisés de type psychotique ou bipolaire, ayant un suivi psychiatrique et résidant au sein de la communauté urbaine de Lille. La notification d'orientation en ESAT n'est pas un pré requis.

l'EtiC propose ensuite un parcours en quatre temps qui permet de valider l'adéquation du profil du candidat à la spécificité du service:

1. Entretien de présentation de l'EtiC

Dés lors qu'une équipe de soins en santé mentale ou qu'une personne sollicite l'EtiC, une rencontre est programmée afin d'échanger sur les modalités de fonctionnement de la structure, les motivations et le projet du candidat. Un temps de réflexion est ensuite laissé au candidat qui recontacte l'équipe pour lui

faire part de son positionnement. S'il souhaite intégrer l'EtiC, il demande à son psychiatre référent d'envoyer une synthèse de suivi au « psychiatre du travail » de l'EtiC. A réception, un rendez-vous est programmé avec ce dernier.

2. Entretien de validation médicale

Au terme de l'entretien, le « psychiatre du travail » valide ou non médicalement la possibilité d'accéder à l'EtiC.

Quelque soit sa réponse un courrier circonstancié est envoyé au psychiatre référent de la personne.

3. Enregistrement de la candidature sur la liste d'attente

Si la candidature est validée médicalement, elle est enregistrée dans une liste établie chronologiquement.

Il faut ensuite attendre qu'une place se libère pour que le candidat inscrit au premier rang de la liste soit contacté.

Une période de mise en situation de travail est alors proposée

4. Période d'immersion professionnelle

Elle a lieu au sein d'une structure partenaire, dure un mois à raison de quatre demi-journées par semaine et s'effectue sous forme de convention de bénévolat.

Elle permet de valider la capacité de la personne à reprendre une activité professionnelle, notamment en termes d'assiduité, de respect des horaires, compréhension des consignes...

A l'issue de la période, la commission d'admission se réunit pour statuer sur la pertinence du projet d'intégration.

Si elle est confirmée, l'admission peut être prononcée.